AR 2026 441

CDG_Reçu le 29/10/2026

# ARRETE
## PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

**Le Président de la Communauté de Communes Sor et Agout,**
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, article 11
- Vu l'arrêté en date du 31 décembre 2024 portant révision des lignes directrices de gestion de la collectivité après avis du Comité Social Territorial compétent,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Au titre de l'année 2026, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe est fixé comme suit :

| Nom et Prénom | Femme | Homme | Grade actuel | Promouvable à compter du |
|---|---|---|---|---|
| 1 – Gauthier MIRC | | X | Adjoint technique territorial | 1er juillet 2026 |
| **Part respective de femmes et d'hommes**<br>La part respective des agents INSCRITS sur le tableau d'avancement de grade est de<br>0 femme (soit 0 %) et de 1 homme (soit 100 %) | | | | |

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- transmis au Président du centre de gestion
- notifié à l'intéressé

Fait à SAIX, le 09 juillet 2026
Le Président,

Communauté de Communes
Sor et Agout
550 chemin des héronnières
81710 SAIX

J-L. ALIBERT

*Le Président, certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*
*Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, ainsi qu'un droit d'opposition en cas de motif(s) légitime(s). Pour plus d'informations sur vos droits, consultez le site cnil.fr. Ces droits peuvent être exercés à tout moment en vous adressant au Délégué à la Protection des Données de la Communauté des Communes Sor et Agout : dpd@maires81.asso.fr*
*Notifié à l'agent le...* 15/07/2026
*Signature de l'agent :*